

- ***Droits génésiques/Droit de contrôler la fécondité***  
Entente sur le droit (non seulement la capacité), de toutes les femmes de contrôler tous les aspects de leur santé, et en particulier leur fécondité, ce qui constitue le tremplin de leur propre autonomisation. Cette évolution s'appuie sur les ententes intervenues à la Conférence internationale sur la population et le développement qui s'est tenue au Caire en 1994 et que le Canada a appuyées fermement.
- ***Le droit d'être libre de toute contrainte en matière de sexualité***  
Affirmation du fait que les droits humains des femmes comprennent le droit de contrôler leur propre sexualité, sans aucune coercition, discrimination ni violence.
- ***Les femmes autochtones***  
Affirmation de la nécessité de faire participer les femmes autochtones au développement, de reconnaître leur droit à l'éducation, de leur garantir l'égalité d'accès aux soins de santé et de reconnaître les soins de santé traditionnels.
- ***Diversité***  
Entente visant à assurer la reconnaissance et le respect de la diversité des femmes en tenant compte d'autres obstacles à la pleine égalité comme la race, la religion, l'appartenance ethnique, l'incapacité ou le fait d'être autochtone. (Initiative canadienne)
- ***Accès aux ressources économiques pour les femmes***  
Adoption d'un paragraphe sur l'intégralité et l'égalité de l'accès aux ressources économiques pour les femmes, y compris au droit d'hériter et de posséder des terres.
- ***Le travail non rémunéré***  
Déclaration sur la nécessité d'évaluer et de reconnaître le travail non rémunéré. (Initiative canadienne)
- ***Droits des travailleurs***  
Entente sur le texte portant sur la liberté d'association et le « droit d'organisation » pour les femmes. (Initiative canadienne)
- ***Religion***  
Réaffirmation des principes de la liberté de pensée et de conscience par le Programme d'action, lequel souligne que si la religion et la croyance peuvent répondre aux besoins moraux et spirituels des femmes et des hommes, toute forme d'extrémisme peut conduire à la violence et à la discrimination.